

## Fiches de données de sécurité

Date d'émission 17-JUIN-2004  
remplace toutes les versions précédentes

**Dénomination commerciale de Syngenta** ALTO® EXTRA

### 1. Identification de l'entreprise

Adresse/téléphone: Syngenta Crop Protection NV  
Humaniteitslaan 65  
B-1601 RUISBROEK  
Tél.: 02/334.35.80  
Fax.: 02/334.35.99

**Numéros d'urgence** Centre Antipoisons: 070/245 245  
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport (24/24h):  
03/575.03.30.  
Téléphone d'urgence (UK): +44 1484 538444

### 2. Composition / Information sur les composants

#### Caractéristique chimique

Type de formulation	Concentré émulsionnable			
Type d'utilisation	Fongicide			
Matière active	25	% w/v	1-[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl-methyl]-1H-1,2,4-triazole	CGA64250
	16	% w/v	cyproconazole	SAN619

#### Composants dangereux

CAS	Dénomination du produit	% w/w	Symbole de danger	Risques particuliers
60207-90-1	propiconazole (ISO draft)	24	N, Xn	22-43-50/53
94361-06-5	Cyproconazole	15	N, Xn	22-50/53-63
26264-06-2	benzenesulfonic acid, dodecyl-, calcium salt	1 – 8	Xi	36/38
78-83-1	1-propanol, 2-methyl-	1 – 5	Xi	10-37/38-41-67
	fatty alcohol polyglycoether	5 – 12	Xn	22-41
872-50-4	2-pyrrolidinone, 1-methyl-	8 – 15	Xi	36/38

Information sur les valeurs limites d'exposition voir chapitre 8.

### 3. Identifications des dangers

**Dangers pour la santé:** Irritant pour la peau et les yeux.

**Danger pour l'environnement en cas d'accident:** Très toxique pour les algues. Toxique pour les poissons. Nocif pour les daphnies

## Fiches de données de sécurité

Date d'émission 17-JUIN-2004  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale de** ALTO® EXTRA  
**Syngenta**

---

#### 4. Premiers secours en cas d'urgence

##### Mesures premiers secours

**Généralités:** En cas de malaise placer la personne concernée dans une zone bien aérée et la protéger de l'hypothermie. EN CAS D'INTOXICATION SUPPOSÉE: appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer les yeux avec de l'eau propre durant plusieurs minutes et appeler immédiatement un médecin.

**Ingestion:** Donner à plusieurs reprises du charbon médicinal avec beaucoup d'eau. ATTENTION: ne rien donner par voie orale à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissements.

**Contact avec la peau:** Enlever tous les vêtements souillés et laver toutes les parties du corps atteintes, de même que les cheveux et sous les ongles soigneusement, avec de l'eau et du savon.

**Inhalation:** Transporter immédiatement à l'air libre.

##### Information pour le médecin

**Antidote:** Aucun antidote spécifique connu ! Appliquer une thérapie symptomatique.

**Expériences spécifiques chez l'homme:** Aucun cas d'empoisonnement connu à ce jour chez l'homme.

---

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Combustibilité:** oui

##### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Poudre, mousse, neige carbonique ou eau en pluie fine (ne pas utiliser de jet direct).

##### Lutte contre l'incendie

**Risques particuliers pendant l'incendie:** Les produits de combustion sont toxiques et/ou irritants. Empêcher par des moyens appropriés que les moyens d'extinction s'écoulent de façon incontrôlée ou s'infiltrant dans le sol.

**Mesures particulières de protection en cas d'incendie:** S'équiper d'un appareil respiratoire à circulation d'air autonome. Porter un équipement de protection.

---

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Mesures de précaution de l'environnement après incident:** Recouvrir avec des produits absorbants tels que du sable, de la terre, de la terre de diatomées, etc. et éliminer les déchets chimiques dans un incinérateur certifié à cet effet. Recueillir la substance dans des récipients bien fermés et spécialement marqués. ELIMINATION DES DÉCHETS: les matières accidentellement répandues ne sont plus réutilisables et doivent, si possible, être éliminées sur place. Si l'élimination est impossible sans risque, contactez le producteur, le grossiste ou l'agent local Eviter la contamination des eaux et des canalisations.

---

## Fiches de données de sécurité

Date d'émission 17-JUIN-2004  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale de** ALTO® EXTRA  
**Syngenta**

---

### 7. Manipulation et stockage

#### Information sur la manipulation

**Généralités:** Les femmes enceintes ou allaitantes doivent éviter toute manipulation du produit. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit. Tenir éloignée toute source d'inflammation. Eviter la formation d'électricité statique (mise à terre lors de transvasage). Les mélanges d'air et de vapeurs du produit sont explosifs. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant le travail. En plus des mesures générales prises en production pour assurer un remplissage et dosage sans éclaboussures (par ex. une installation mobile d'aspiration) des mesures de protection personnelles sont recommandées

#### Information sur le stockage

**Stockage (conditions spéciales):** Produit à stocker dans les récipients d'origine clos. Protéger de la lumière et de l'humidité. Entrepôt de stockage protégé contre les incendies.

**Stockage (compatibilité avec d'autres produits):** Conserver à l'écart des aliments et stimulants.

#### température de stockage

**Température max. de stockage:** 35 °C

**Température min. de stockage:** -10 °C

---

### 8. Contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

#### Belgique (Alcool isobutylique)

**MAC:** 50 ppm; 154 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeur limite d'exposition (Syngenta) (cyproconazole)

**NIEL (Niveau d'exposition interne Syngenta):** 0.5 mg/m<sup>3</sup>

#### Équipements de protection individuelle

**Dispositions générales:** Porter chaque jour des vêtements de travail propres, non souillés.

**Protection respiratoire:** En cas de forte exposition aux nuisances, porter: Masque à gaz avec filtre universel.

**Protection des yeux:** Lunettes de protection

**Protection des mains:** Gants résistants aux produits chimiques

**Protection corporelle:** Vêtements de travail (p. ex. bleu de travail, salopette) en coton tissé serré ou en tissu synthétique.

**Mesures de sécurité après le travail:** Se laver à fond (douche, bain, se laver les cheveux). Changer de vêtements. Nettoyer soigneusement tout l'équipement de protection. Nettoyer soigneusement de l'eau savonneuse ou avec du bicarbonate de soude les appareils et objets souillés.

---

## Fiches de données de sécurité

Date d'émission 17-JUIN-2004  
remplace toutes les versions précédentes

**Dénomination commerciale de Syngenta** ALTO® EXTRA

### 9. Propriétés physico-chimiques

<b>Forme:</b>	liquide	
<b>Couleur:</b>	brun clair à brun foncé	
<b>Etat physique:</b>	liquide	
<b>Point de solidification:</b>	< -10 °C	OECD 102
<b>Point d'éclair:</b>	62 °C (1013 hPa; DIN 51755)	EEC A 9
<b>Propriétés(favorisant le feu):</b>	non oxydant	
<b>Dangers d'explosion</b>		EEC A 14
<b>Evaluation:</b>	non explosif	
<b>Sensibilité aux chocs:</b>	non sensible au choc	
<b>Densité:</b>	1.04 - 1.08 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)	OECD 109
<b>Valeur pH:</b>	4 - 8 (1 %; dans l'eau déionisée)	CIPAC MT 75.2
<b>Tension superficielle:</b>	33.8 mN/m (1.0 g/l; émulsion dans l'eau distillée; 20 °C)	EEC A 5
<b>Miscibilité avec eau:</b>	miscible (1 %; ca 23 °C)	
<b>Viscosité dynamique:</b>	29.3 mPa.s (50.0 - 250 rps; 20 °C)	OECD 114

### 10. Stabilité et réactivité

#### Stabilité chimique

**Evaluation:** Stable en conditions standards.

#### Sensibilité

**Sensibilité thermique:** thermiquement non sensible

### 11. Informations toxicologiques

<b>Toxicité aiguë, orale</b>		OECD 401
<b>DL50:</b>	> 2000 mg/kg (rat)	
<b>Toxicité aiguë, cutanée</b>		OECD 402
<b>DL50:</b>	> 4000 mg/kg (rat)	
<b>Irritation peau, aiguë:</b>	irritant (lapin)	OECD 404
<b>Irritation yeux, aiguë:</b>	irritant (lapin)	OECD 405
<b>Sensibilisation par contact avec la peau:</b>	non sensibilisant (cobaye)	OECD 406
<b>Données toxicologiques complémentaires:</b>	Le cyproconazole montre des effets tératogènes lors des études de reproduction.	

## Fiches de données de sécurité

Date d'émission 17-JUIN-2004  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale de Syngenta** ALTO® EXTRA

---

### 12. Informations écotoxicologiques

<b>Toxicité aiguë sur poisson</b>		OECD 203
<b>CL50:</b>	6.8 mg/l (Salmo trutta (truite); 96 h)	
<b>Toxicité pour les plantes aquatiques, ex. les algues</b>		OECD 201
<b>CEr50:</b>	0.32 mg/l (Scenedesmus subspicatus (algue verte); 72 h)	
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>		OECD 202
<b>CE50:</b>	28 mg/l (Daphnia magna (Daphnies); 48 h)	
<b>Toxicité pour les abeilles (Apis mellifera (abeille domestique); 48 h)</b>		EPPO 170 (1992)
<b>CL50:</b>	> 100 µg/abeille	
<b>DL50:</b>	> 142 µg/abeille	

---

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas contaminer les fossés, les étangs, les mares et les cours d'eau avec des produits chimiques ou des containers usagés. Eliminer le produit en surplus conformément aux conseils du GCPF (1987) "Directives sur la façon d'éviter, de limiter et de détruire les déchets de produits phytosanitaires à la ferme". Nettoyer soigneusement l'emballage vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve de pulvérisation. Rendre l'emballage inutilisable et le faire détruire conformément aux dispositions régionales. **L'emballage ne peut, en aucun cas, être réutilisé à d'autres fins.**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

---

## Fiches de données de sécurité

Date d'émission 17-JUIN-2004  
remplace toutes les versions précédentes

**Dénomination commerciale de Syngenta** ALTO® EXTRA

### 14. Informations relatives au transport Informations spéciales.

Rail / Route (RID / ADR)	Classe	No. UN	Groupe d'emballage	Index de Kemmler
	9	3082	III	90
Nom de navigation (PSN)	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, n.s.a. SOLUTION.			
Information complémentaire	(PROPICONAZOLE ET CYPROCONAZOLE)			

Classification des transports par voie maritime (IMDG-CODE)	Classe	No. UN	Groupe d'emballage	EMS	MFAG
	9	3082	III	NONE	NONE
Nom de navigation (PSN)	MATIERE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.				
Information complémentaire	(PROPICONAZOLE 25%,MARINE POLLUTANT)				

Classification des transports par voie aérienne (ICAO / IATA)	Classe	No. UN	Groupe d'emballage
	9	3082	III
Nom de navigation (PSN)	MATIERE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.		
Information complémentaire	(PROPICONAZOLE AND CYPROCONAZOLE)		

### 15. Informations réglementaires

Le produit est soumis à l'A.R. du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. Il doit donc être étiqueté selon cette législation.

La substance active est soumise à la directive CEE pour les matières dangereuses (réglementation CPL). L'étiquetage est par conséquent conforme à cette réglementation.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation locale, régionale ou nationale, applicable.

## Fiches de données de sécurité

Date d'émission 17-JUIN-2004  
remplace toutes les versions précédentes

**Dénomination commerciale de Syngenta** ALTO® EXTRA

### Classification en Belgique

<b>Numéro d'agrément</b>	9062/B	
<b>Symbole de danger</b>	Xn, N	Nocif et irritant
<b>Risques particuliers</b>	36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
	50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Conseils de prudence</b>	2	Conserver hors de la portée des enfants.
	13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
	20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	23	Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
	24/25	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
	26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
	36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	35/61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Respecter les instructions d'emploi pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### 16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la directive 91/155/EC (93/112/CEE) et reprise dans l'A.R. du 11.01.1993 (art. 22).

Utilisation: fongicide en céréales.

'ALTO EXTRA' est une marque enregistrée de Syngenta Group Company.

#### **Bien lire l'étiquette avant l'achat et l'emploi.**

**Utiliser les produits phytosanitaires avec prudence.**

**Avant d'ouvrir le bidon, lire attentivement les précautions et les instructions d'emploi. Respecter les applications, doses, conditions d'emploi, précautions, périodes d'attente, comme elles sont indiquées sur l'étiquette.**

Cette fiche de données de sécurité a été composée minutieusement et en connaissance de cause actuelle. Pourtant nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dégâts, de quelque nature qu'ils soient, pouvant résulter de l'application de ces données.

## Fiches de données de sécurité

Date d'émission 17-JUIN-2004  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale de** ALTO® EXTRA  
**Syngenta**

---

L'information contenue dans cette fiche ne garantit aucune propriété spécifique. Ces informations fournissent des renseignements généraux sur la santé et la sécurité, fondés sur nos connaissances acquises au cours de la manipulation, du stockage et de l'utilisation de ce produit. Ce guide d'information n'est pas applicable dans des conditions d'emploi du produit non habituelles ou non standard, ou bien lorsque les instructions et les recommandations ne sont pas suivies.

---

Les rubriques ci-dessous contiennent des modifications ou de nouvelles informations: révision générale.

Date: 21.06.2004